

Le Conseil Municipal du 17 décembre 2024

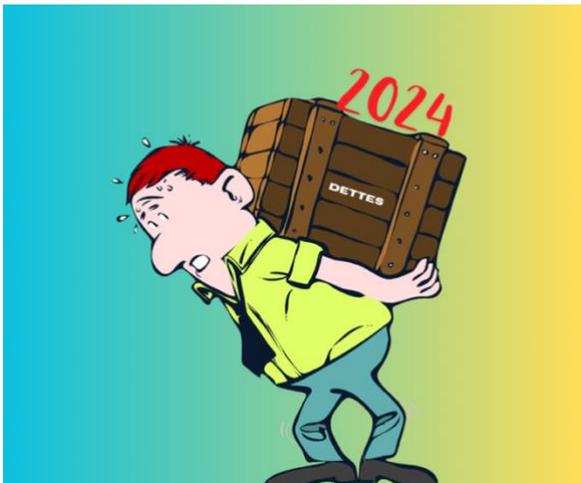
1. UN EMPRUNT DE 1,6 MILLION D'EUROS 1
2. LA FACE CACHÉE DE LA DETTE : DES FRAIS FINANCIERS QUI AUGMENTENT 2
3. AUDIT SUR LA POLICE MUNICIPALE ET LANGUE DE BOIS..... 3
4. APRÈS UNE ÉTUDE MOBILITÉ, UNE ÉTUDE CIRCULATION 5
5. STATIONNEMENTS SÉCURISÉS POUR LES VÉLOS 6
6. ACQUISITION DU SIEGE DU SICAS : SUITE ET FIN... 7

Présents pour Saint-Rémy-TransitionS : Gisèle Perrot-Ravez et Alexandre Risso

1. UN EMPRUNT DE 1,6 MILLION D'EUROS

(Décisions 182 et 190)

A travers ces deux décisions, la mairie décide d'emprunter 900 000 € auprès de ARKEA (une filiale du Crédit Mutuel) sur 15 ans au taux fixe de 3,44 % et 700 000 € auprès de la banque postale sur 15 ans au taux fixe de 3,32 %. Ces emprunts, inscrits au budget 2024, sont destinés à alimenter la section d'investissement dont le maire rappelle le montant très élevé, soit 19 millions d'euros.



Il déclare, non sans une certaine satisfaction que l'opposition ne vient en rien contrarier : « *On a bien travaillé au niveau du stock de dettes* ». Il explique en effet, que la commune aura emprunté un peu plus qu'elle n'aura remboursé cette année, mais cet écart serait marginal et ne viendrait en rien entacher une gestion saine des finances de la ville. Il en fait la démonstration à l'appui de ratios à nous faire tourner la tête.

D'après ses dires, le ratio entre le stock de dettes et les recettes de fonctionnement a considérablement diminué.

En 2005, ce ratio était de 142 % avec en effet, 15 millions de dettes pour 11 millions de recettes de fonctionnement. En 2025, ce même ratio passe à 53 % avec 12 millions de dettes pour 22 millions de recettes de fonctionnement. Il conclut : « *On a quasiment divisé par trois sur deux décennies* ».

Notre analyse :

=> Le maire joue avec habileté sur les mots et les chiffres. **Ce n'est pas la dette qui a été divisée par 3 sur 20 ans** mais bien ce ratio qu'il présente comme déterminant.

=> Si la section de fonctionnement a doublé c'est que les recettes perçues par la ville ont augmenté de 100 % (de 11 à 22 millions €) pendant que la dette, elle, n'a diminué que de 20 % en 20 ans (de 15 à 12 millions €) ! **Les recettes ont donc progressé 5 fois plus que la résorption de la dette.** (Qu'est-ce qu'on s'amuse avec les chiffres !)

=> La conclusion : diminuer le stock de dettes est certes une préoccupation affichée de la municipalité, mais ce n'est pas sa priorité.

2. LA FACE CACHEE DE LA DETTE : DES FRAIS FINANCIERS QUI AUGMENTENT

(Délibération 2024-140)

Cette délibération vise à réajuster le budget voté en mars 2024 en modifiant le montant de certaines lignes.

Les modifications opérées portent sur :

- ◆ Une diminution des recettes :
 - **Moins 10 %, soit moins 177 514 €, pour les droits de mutation** (recettes issues de la vente d'un bien immobilier)
 - Moins 22 248 € issus de la dotation de solidarité versé par la communauté de communes
- ◆ Une augmentation des dépenses :
 - Le complément d'une subvention pour le CCAS de l'ordre de 60 000 €
 - **Des frais financiers plus élevés que prévus de 20 000 €**
- ◆ Ces pertes de recettes sont compensées par des gains :
 - **Une augmentation des recettes issues des impôts directs locaux de 236 000 €**
 - Des rôles supplémentaires perçus pour un montant de 28 962 € (complément de taxation antérieure)

Ces plus et ces moins entraînent une augmentation de 80 000 € du budget de la section de fonctionnement (sur 22 millions de prévisionnel) et une situation à l'identique pour la section investissement (soit un maintien à 19 millions d'euros).

Notre analyse

=> **Les frais financiers**, c'est-à-dire le remboursement des intérêts des emprunts, progressent de 5,5 % pour passer de 360 000 € à 380 000 €. Cette augmentation est due à une progression des taux d'intérêt. La dette coûte de plus en plus cher à notre ville.

=> **La baisse des recettes** des droits de mutation est tout aussi préoccupante. Cette recette est finalement en net recul de 180 000 € soit moins 11% par rapport à 1,6 million que prévoyait le budget 2024.

=> **Le rééquilibrage** des dépenses supplémentaires et des baisses de recettes se fait grâce à **l'augmentation de 236 000 € des recettes issues de l'impôt.**

3. AUDIT SUR LA POLICE MUNICIPALE ET LANGUE DE BOIS

(Délibération 2024-153)

Cette délibération concernait en fait le régime indemnitaire de la filière police municipale avec l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) en lieu et place des deux indemnités qui existaient jusqu'à présent.



Après des échanges avec l'opposition sur des sujets très techniques, cette dernière interroge le maire au sujet d'un audit qui a été réalisé cet été sur le fonctionnement du service de la police municipale.

Cependant, malgré l'insistance de l'opposition, le maire n'a pas souhaité communiquer d'informations sur la teneur et les résultats de cet audit.

Quant aux objectifs, il indique que « *c'est d'améliorer si possible le fonctionnement du service* ». (*Difficile de faire plus vague*). Il refuse de communiquer aux élus de l'opposition les conclusions car « *c'est un audit interne qui relève de l'exécutif municipal donc il n'y a pas d'obligation particulière de communiquer sur cet audit* ».

La restitution a été faite au maire, à l' élu en charge de la sécurité, aux directeurs des services ainsi qu'à l'ensemble des policiers municipaux.

D'après les réponses du maire, on comprend que cet audit a été réalisé sur proposition du nouveau Directeur Général des Services et que d'autres audits sur d'autres services pourraient éventuellement être réalisés.

Quant au coût que cela représente, il renvoie à la présentation du compte administratif pour le connaître. Concernant les pièces comptables, le devis et le bon de commande, c'est bien à contre-cœur que le maire se résout à accepter de les transmettre à l'opposition. Il ne peut pas règlementairement s'y opposer, d'après l'opposition.



Notre analyse

=>Le moins qu'on puisse dire est que **le maire n'avait pas envie de s'étendre sur le sujet** et encore moins de divulguer des informations sur ce qui a justifié un tel audit, ses objectifs et ses conclusions.

=>On note que les élus de la majorité n'ont pas eux non plus, eu connaissance de la teneur de cette étude. **On se demande quelles informations si sensibles renferme cet audit ?**

=> Saint-Rémy-Transitions avait proposé dans son programme électoral en 2022, que **les missions de la police municipale soient revues afin de les recentrer sur la sécurité et la proximité.**

=>Nous attendons donc de **découvrir les modifications** qui seront sans aucun doute opérées prochainement dans le fonctionnement de la police municipale pour la rendre encore plus performante.

4. APRES UNE ÉTUDE MOBILITE, UNE ÉTUDE CIRCULATION

(Décision 197)

Cette décision n'a donné lieu ni à aucune explication de la part du maire ni à aucune question de la part de l'opposition.

Il s'agit de réaliser « une étude d'impact circulatoire multimodal » ciblée sur les avenues Frédéric Mistral, A.Schweitzer, Boulevard Gambetta, Avenue Taillander et la RD 99, le tout pour environ 23 610 € HT.



La décision précise les objectifs de cette nouvelle étude dont le rendu est prévu pour le mois d'avril :

- Apaiser la circulation et favoriser le partage de l'ensemble de la voirie du territoire pour tous les usages : piétons, PMR (Personne à Mobilité Réduite), vélos, EDPM (Engins de Déplacements Personnels Motorisés), transports en commun, voitures et transports logistiques,
- Étudier l'impact circulatoire de différentes variantes de réorganisation des sens de la circulation (mise en sens unique de tout ou partie des avenues Albert Schweitzer et Frédéric Mistral),
- Maintenir une accessibilité riveraine de qualité,
- Intégrer le projet de réaménagement du parking de la place Général de Gaulle,
- Définir les principes d'aménagement et de fonctionnement des six carrefours principaux et vérifier les capacités d'écoulement,
- Favoriser l'intermodalité et l'usage des modes actifs.

Notre analyse :

=> Nous nous souvenons que la ville avait lancé en 2021 une étude mobilité. **Le diagnostic** a été publié en mai 2023. Il est consultable sur : <https://www.mairie-saintremydeprovence.com/etude-mobilite-le-diagnostic-est-en-ligne/>

Il comporte 121 pages dont 2 pages concernent « *les premières orientations stratégiques* ». On y trouve **des propositions aussi vagues** que :

- « *Travailler avec les établissements scolaires afin de proposer une offre de stationnement adaptée et sécurisée* »
- « *Améliorer le rabattement vers les gares ferroviaires et routières par de la communication et de la signalétique (échelle intercommunale)* »
- « *travailler en cohérence et complémentarité avec les territoires voisins* » concernant les connexions avec les territoires voisins et l'accès aux pôles d'attractivité de la commune
- « *Instaurer une signalétique complète et efficace (ça vaut mieux) en centre-ville et aux abords (...)* », etc.

Comme le précise l'article sur ce sujet dans le journal municipal n°72 : « (...) *ce diagnostic servira de base aux élus pour élaborer les stratégies à mettre en œuvre* ».

A défaut de « stratégies » et surtout **d'un plan d'actions chiffrées et planifiées** qu'on n'a jamais vu venir, les Saint-Rémois sont les heureux gagnants d'une nouvelle étude.

=> **Les objectifs de cette nouvelle étude sont parfaitement louables.** Nous espérons que leurs déclinaisons sur le terrain le seront tout autant.

5. STATIONNEMENTS SECURISÉS POUR LES VÉLOS

(Délibération 2024-149)



Parmi les lauréats de la 2ème édition du budget participatif figure le projet de consigne à vélos fermée et sécurisée. Le module envisagé proposerait 20 places de stationnement vélos et des casiers.

Cette délibération concerne une demande de subvention dans le cadre du programme « Alvéole Plus » à hauteur de 16 000 € sur un coût total de 40 000 €. Les 24 000 € restant seront à la charge de la commune.

6. ACQUISITION DU SIEGE DU SICAS : SUITE ET FIN...

(Délibération n°2024-148)

Rappel : la mairie souhaite acquérir le siège du SICAS afin d'y installer les services de la propreté. Les locaux actuels de ces services sont situés chemin de la Combette. Ils seraient alors démolis afin de construire à la place des logements.

Le SICAS vend son siège, situé traverse de Cheval Blanc, tout proche du foyer des anciens, car il en a construit un nouveau sur la commune de Mas Blanc.



Après avoir échangé, la ville et le SICAS ont trouvé un accord sur le prix de vente du siège du SICAS à 960 000 € TTC frais d'agence inclus.

Visiblement inspirée par notre dernier compte-rendu, l'opposition émet des réserves quant à la destination de ces locaux pour y installer des services municipaux estimant qu'ils auraient pu être utilisés pour des logements pour des personnes âgées.

Elle continue au sujet de la situation géographique des locaux de la Combette qui serait mieux adaptée pour accueillir les engins de la propreté que ceux du SICAS.

Ce à quoi le maire répond que le terrain de la Combette est 4 fois plus grand que celui du SICAS et qu'il pourra donc recevoir 4 fois plus de logements.



Une élue de l'opposition dit avoir connaissance d'autres terrains disponibles plus adaptés qui auraient pu être utilisés pour les services municipaux et leurs engins, afin de libérer ce site pour un projet de logements.

Le maire fait part de son désaccord et précise que le service en question a peu d'engins, si ce n'est des poussettes (voir photo). « *Ce ne sont pas de gros engins de chantier et il y aura donc largement la place* ».

8

Notre analyse :

=> Nous avons évoqué dans notre précédent compte-rendu du conseil du 12 novembre, cette possibilité de dédier les terrains du SICAS à un projet de **résidence pour personnes âgées** ou l'installation de **services publics de proximité**. Nous proposons d'étudier d'autres alternatives concernant le déménagement du service propreté.

=> Le maire balaie la problématique du stationnement des divers « engins » en les résumant à quelques poussettes. Or, on parle en fait, du stationnement de 2 poussettes, 2 aspirateurs urbains, un tricycle électrique sans oublier les **deux balayeuses voiries** (voir photo) qui sont actuellement stationnées dans les locaux de la Combette. Aucune allusion n'est faite non plus au sujet de tout le matériel des stadiers (**tracteur, remorque, tondeuses, etc.**). Il est légitime de penser que tous ces « engins » et l'ensemble du personnel des services propreté et stades aujourd'hui à la Combette vont emménager en cœur de ville, dans les locaux de l'ex-SICAS.

Dans le cas contraire, on doit se poser la question de la pertinence d'investir 1 million d'euros (hors travaux d'aménagement) pour ranger seulement des poussettes et accueillir tout au plus 6 à 8 agents du service propreté.

Erratum : le maire ne perd pas les pédales !

Dans notre compte-rendu du 12 novembre, nous avons entendu à tort, une estimation du prix du siège du SICAS à 1,5 million alors qu'il fallait entendre 1 million et 5000 €. Les chiffres n'étant pas écrits noir sur blanc, notre oreille nous a joué un mauvais tour.

« *Errare humanum est* ». La preuve, s'il vous en fallait une, que ce n'est pas l'IA qui rédige ces comptes-rendus...